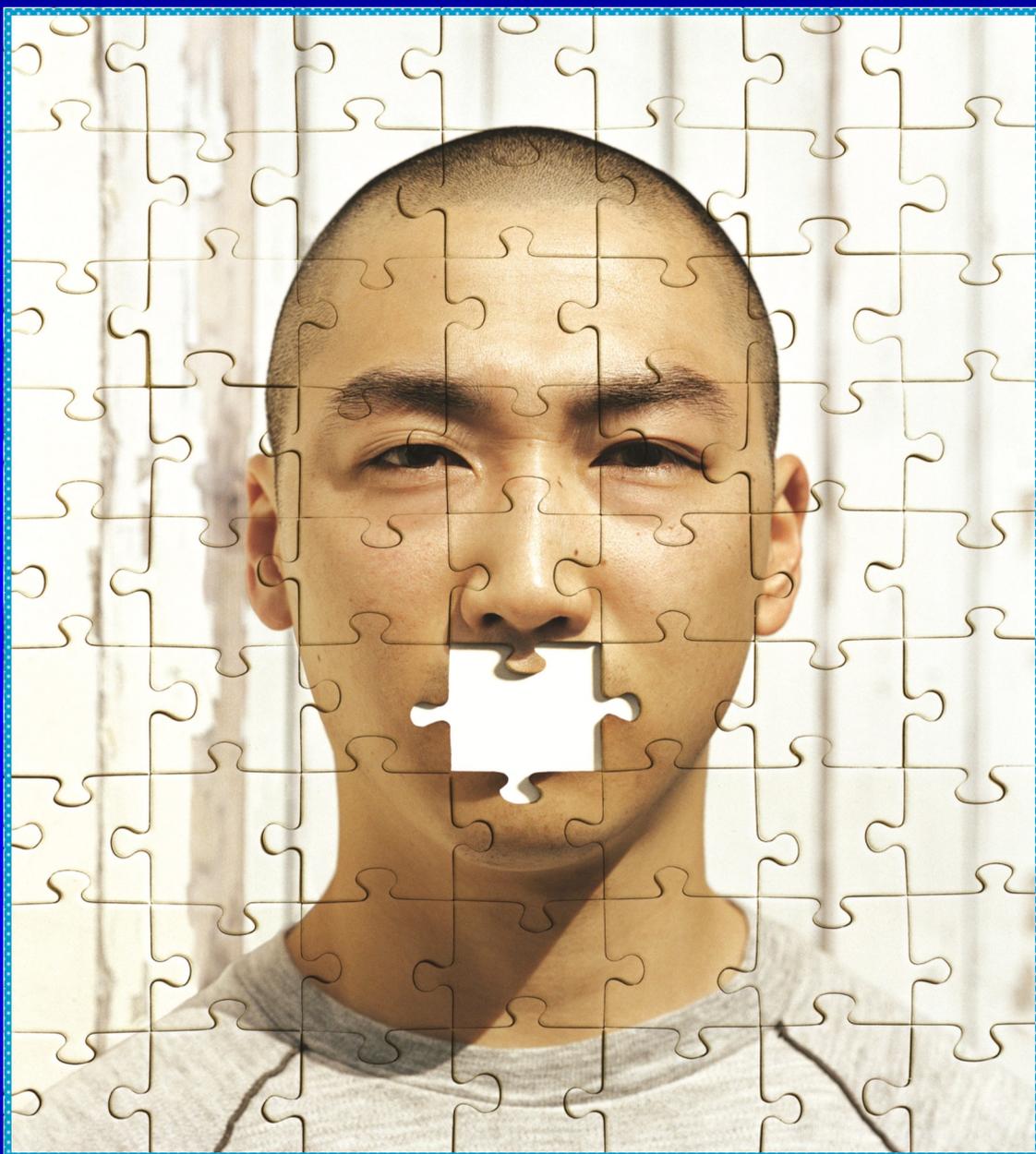




AVOCATS SANS FRONTIERES
France



Plan d'Action

2011

AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE — PLAN D'ACTION 2011

L'année 2011 commence avec le démarrage de deux nouveaux projets :

- contre la peine de mort au Nigeria, magnifiquement dénommé « Saving Lives »
- pour l'accès au droit et à la justice au Cameroun, avec nos partenaires et amis d'Avocats Sans Frontières Cameroun.

Simultanément et grâce à la constance de nos principaux bailleurs de fonds, les projets engagés au Cambodge, au Nigeria, au Laos, et en Afrique Francophone se poursuivront tout comme nos actions de formation interne toujours plus nécessaires afin de donner à nos volontaires toutes les compétences voulues pour la réalisation de leurs missions.

L'Observatoire International des Avocats a désormais pris toute sa dimension et répond à toujours davantage de sollicitations.

Le Réseau Avocats Sans Frontières regroupe déjà 12 organisations; cette année 2011 en verra de nouvelles le rejoindre en même temps que des actions et projets communs se mettront en place.

Avocats Sans Frontières France, organisation de solidarité internationale, grâce à l'engagement de ses volontaires contribue à la construction de l'Etat de droit.

Elle bénéficie du soutien toujours plus important des citoyens, d'entreprises, d'Etats et d'organisations internationales qui partagent sa volonté de construire des sociétés où la protection des droits fondamentaux est la priorité absolue.

François Cantier, président d'Avocats Sans Frontières France.



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Des actions concrètes pour une justice sans frontières



EN ASIE :

CAMBODGE
LAOS

EN AFRIQUE :

NIGERIA
AFRIQUE FRANCOPHONE
CAMEROUN
GUINÉE

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU AVOCATS SANS FRONTIÈRES

FORMATIONS AU SERVICE DES ACTIONS

CAMBODGE



PROGRAMME DE FORMATION DES ÉLÈVES AVOCATS ET MAGISTRATS

Entre 40 et 60 élèves avocats reçoivent chaque année une formation relative au « *Rôle de l'Avocat* » et aux « *Instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme* ».

55 élèves magistrats sont formés chaque année à la « *Pratique de la procédure pénale* ». Entre 6 et 8 co-formateurs sont préparés à mettre en place de manière autonome des formations sur le thème des droits de l'Homme.

PROGRAMME D'ACCÈS À LA JUSTICE : AIDE JURIDICTIONNELLE POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES



22 avocats cambodgiens installés sur l'ensemble du pays délivrent une assistance judiciaire gratuite aux personnes les plus vulnérables. Entre **750 et 1200 dossiers sont traités chaque année.**



PROGRAMME DE DÉFENSE DES PARTIES CIVILES DEVANT LES CETC*

Les dossiers des victimes reçus par ASF France sont constitués et admis comme parties civiles. **La défense de ces parties civiles est efficacement assurée par l'équipe d'avocats cambodgiens et français d'ASF France devant les CETC.** Les victimes constituées parties civiles obtiennent une justice équitable et des mesures de réparation.

Projet mené en partenariat avec :



Association du barreau du Royaume du Cambodge

L'Ecole Royale de la Magistrature du Cambodge.



PARTICIPER AU RÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT ET À LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME AU CAMBODGE

Une action de **renforcement des capacités des avocats cambodgiens** à travers la mise en œuvre de formations destinées aux promotions d'élèves avocats du Centre de Formation Professionnelle des Avocats, débutée en 2005, se poursuivra jusqu'en 2012. Elle s'est étendue depuis 2009 aux élèves-magistrats à travers des formations dispensées aux promotions d'élèves-magistrats de l'École Royale de la Magistrature.

Pour **un meilleur accès des cambodgiens à la justice**, ASF France et le Barreau du Cambodge ont mené de 2006 à 2009, un **programme d'aide judiciaire** qui a permis l'installation d'avocats dans les 20 régions du pays, alors qu'ils étaient jusque là concentrés dans la capitale Phnom Penh. Ce programme a été relancé en janvier 2010 pour une période de 24 mois dans les provinces du Cambodge. La présence de 22 avocats assure ainsi à la population cambodgienne la possibilité d'être défendue devant un tribunal. Afin d'améliorer leurs capacités et de garantir une haute qualité de l'assistance judiciaire, **ces avocats bénéficieront en 2011 de trois sessions de formation.**

ASF France en collaboration avec le Barreau du Cambodge a mis en place une équipe de **défense des parties civiles** devant les CETC*.

Cette équipe de défense a été mise en place en raison de faibles moyens financiers et matériels alloués à la défense des victimes. L'équipe composée d'avocats cambodgiens et français **a assuré à titre gratuit la défense de 28 parties civiles dans le cadre du premier procès, celui de Duch**, ancien directeur du centre de détention et de torture S21. De même pour le second procès concernant **quatre anciens hauts dirigeants encore en vie du régime des Khmers Rouges** Khieu Samphan, Nuon Chea, Ieng Sary et Ieng Thirith, **l'équipe ASF France assure la défense de quelques 1200 parties civiles.**

La phase de jugement du second procès est prévue pour 2011.

SOUTIENS

Agence Française de Développement, Ministère des Affaires Etrangères, Ambassade de France au Cambodge, Cabinet du Premier Ministre, Barreau de Nantes et Région Midi Pyrénées.



* Chambres Extraordinaires créées au sein des Tribunaux Cambodgiens.

EN ASIE...

LAOS



Signature de la convention de partenariat entre le Barreau du Laos et ASF France, Vientiane, le 8 avril 2010.



4 à 6 co-formateurs laotiens reçoivent chaque année une formation qui leur permettra, à leur tour et de façon autonome, de concevoir et animer des modules de formation.

Entre 20 et 30 élèves avocats laotiens sont formés, chaque année, aux Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des droits de l'Homme et au principe du procès équitable.

PARTICIPER AU RENFORCEMENT DE LA PROFESSION D'AVOCAT EN

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

L'Association du Barreau laotien est l'institution nationale en charge de la formation initiale et continue des avocats du Laos. Dans l'optique de renforcer ses capacités, elle a montré un véritable intérêt pour des formations complémentaires en particulier sur l'utilisation des instruments juridiques nationaux et internationaux protecteurs des droits de l'Homme et le droit à un procès équitable.

ASF France et l'Association du Barreau laotien ont ainsi envisagé une collaboration touchant à des domaines divers tels que :

- ▶ la formation initiale et continue des avocats
- ▶ l'échange avec d'autres acteurs judiciaires nationaux
- ▶ le partage d'expériences avec des acteurs judiciaires étrangers
- ▶ l'accès gratuit à la justice pour les populations vulnérables

Le projet de « Renforcement des capacités des avocats en RDP Lao » a été lancé au cours de l'année 2010 : 25 élèves avocats de cette promotion ont suivi deux sessions formations sur « le rôle de l'avocat » et « les Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des droits de l'Homme ».

Ce projet de trois ans va se poursuivre en 2011 et 2012 avec la formation de deux nouvelles promotions d'élèves avocats. Ces formations seront également accessibles aux avocats en exercice .

L'année 2011 permettra également aux partenaires—ASF France et le Barreau du Laos—de jeter les bases de leur collaboration sur les autres domaines identifiés.

Projet cofinancé par la Commission Européenne



et



En partenariat avec l'Association du Barreau du Laos et le ministère de la Justice laotien.

EN AFRIQUE ...

NIGERIA



ASF France mène des actions depuis près de 10 ans au Nigeria, suite à son intervention de soutien à Hauwa Ibrahim dans la défense d'Amina Lawal, jeune femme condamnée à la lapidation par un tribunal Charia pour avoir eu un enfant hors mariage.

Contexte – de nombreux défis :

- Malgré la signature en 2001 de la Convention des Nations Unies contre la Torture, celle-ci est pratiquée communément lors des gardes à vues afin d'obtenir des aveux.
- Quasi inexistence de l'assistance judiciaire : l'accès au droit et à la justice est très difficile pour les personnes vulnérables.
- Entre 550 et 700 personnes seraient dans les couloirs de la mort dans l'attente de leur exécution.

Objectif :

Contribuer, grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires nigériens et à l'information de la population, à la réduction des actes de torture et de mauvais traitements commis au cours de la procédure judiciaire.

Résultats à ce jour :

Aide judiciaire gratuite : 100 cas de détenus victimes de torture suivis depuis le début du projet.

100 acteurs judiciaires formés dans 3 Etats (Kaduna, Kano, Lagos).

Organisation de 2 tables-rondes avec les acteurs judiciaires.

Diffusion de spots radios sur l'interdiction de la torture et d'affiches de sensibilisation contre la torture .



Participants d'une formation des acteurs judiciaires à Kaduna, octobre 2010.

LUTTE CONTRE LA TORTURE

PROMOTION DES PRINCIPES DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE (PROCAT) :
MARS 2009 – FÉVRIER 2012

Activités en 2011 :

Assistance juridique des victimes de torture : poursuite du suivi des cas identifiés et identification de nouveaux cas ; mise en œuvre de procédures judiciaires contre les auteurs de torture afin d'obtenir leur condamnation et lutter contre l'impunité; obtenir une jurisprudence significative contre les actes de torture.

Formation des acteurs judiciaires

: il est prévu de former encore une centaine d'acteurs judiciaires dans les Etats-cibles du projet, mais également de poursuivre et pérenniser la tenue de tables-rondes réunissant les principaux acteurs judiciaires de chaque Etat afin d'échanger de bonnes pratiques.



Sensibilisation de la population : la diffusion d'affiches et de spots radios se poursuit et des ateliers de sensibilisation vont être animés dans chaque Etat-cible, avec les leaders locaux.

Projet cofinancé par la Commission Européenne



Mené en partenariat avec :



Legal Aid Council
Of Nigeria

Nigerian Bar
Association



EN AFRIQUE...

NIGERIA



LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

RENFORCEMENT DU RÔLE DES AVOCATS DANS LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT (SAVING LIVES : SALI) :
JANVIER 2011 – DÉCEMBRE 2013

Objectif :

Réduire le nombre de personnes encourant la peine de mort, condamnées à mort lors d'un procès, ou définitivement condamnées à la peine de mort, par le biais de l'engagement de la société civile, des acteurs judiciaires et politiques et en particulier des avocats.

Activités :

Organiser des activités de sensibilisation et des ateliers sur la thématique de la peine de mort, du procès équitable et des conditions de détention destinés aux organisations de la société civile, aux acteurs politiques et judiciaires, ainsi qu'aux policiers et personnels pénitentiaires.

Organiser des activités de formation afin d'améliorer les capacités de 8 avocats-relais sur la thématique de la peine de mort, et leur permettre ainsi d'apporter une assistance judiciaire aux prisonniers condamnés à mort.

Fournir une aide judiciaire gratuite aux détenus encourant la peine de mort.

Organiser des campagnes de communication et de plaidoyer sur la peine de mort.

Projet cofinancé par la Commission Européenne



Mené en partenariat avec :



Legal Aid Council Of Nigeria



Nigerian Bar Association

Equipe Nigeria:

En France : Le Responsable de projet et l'équipe d'avocats pro bono ; la coordination Afrique d'ASF France.

Au Nigeria : Un chef de mission, un chargé de communication, un logisticien.

ProCAT : un responsable juridique, un assistant juridique, et une équipe de 8 avocats-relais dans les Etats.

SALI : un coordinateur de projet, un avocat responsable juridique, une équipe de 8 avocats-relais dans les



Les chargés de mission ASF France et l'équipe du bureau d'Abuja accompagnés des avocats-relais.



AFRIQUE FRANCOPHONE

Résultats à ce jour :

16 formateurs ont été formés en Afrique de l'ouest. Ils ont formé à leur tour 40 acteurs judiciaires lors de formations accompagnées.

22 formateurs sont en cours de formation en Afrique centrale.



Formation en Afrique de l'Ouest : la défense des personnes vulnérables : le cas des femmes et des enfants. Octobre 2010

Projet cofinancé par :

FNUD



Fonds des Nations Unies pour la démocratie

afd
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

ORGANISATION INTERNATIONALE DE
la francophonie



FORMATION INTERRÉGIONALE DE FORMATEURS AUX DROITS DE L'HOMME

Suite aux besoins en formation émanant des professionnels de la justice en Afrique francophone, ASF France, en collaboration avec les organisations partenaires locales, a élaboré un projet de formation interrégionale de formateurs aux droits de l'Homme, dans les régions d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale.

Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.

Afrique centrale : Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad.

Objectif du projet :

Créer un réseau de formateurs-défenseurs des droits de l'Homme en Afrique francophone.

A travers un cursus intégral en quatre étapes :

Etape 1 : formation de formateurs aux méthodes pédagogiques.

Etape 2 : formation de formateurs à la technique juridique : « utilisation des Instruments Juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme » et « défense devant les juridictions pénales Internationales, notamment la Cour Pénale Internationale ».

Etape 3 : renforcement des méthodes pédagogiques.

Etape 4 : accompagnement à la formation et conclusion.



Projet réalisé en partenariat avec Avocats Sans Frontières Mali et Cameroun.

CAMEROUN

PROJET A VENIR EN 2011

DIGNITÉ EN DÉTENTION

RESPECT DES DROITS DES DÉTENUS

Activités :

Apporter aux personnes détenues une assistance judiciaire à partir de visites régulières des lieux de détention.

Organiser des sessions de formation auprès des différents acteurs du monde carcéral : personnel pénitentiaire, officiers de police judiciaire, magistrats, avocats, greffes.

Organiser des actions d'information et de sensibilisation auprès des personnes détenues sur leurs droits et garanties.

Contexte :

Au sein d'un système judiciaire déjà en difficulté, par manque de moyens, de ressources humaines, de culture du respect des droits, ou encore du fait d'une corruption banalisée, le monde carcéral camerounais est dans une situation inquiétante.

Selon les chiffres fournis par l'Etat camerounais au Comité de lutte contre la torture des Nations Unies en mars 2010, sur un total de 23 196 détenus, il y aurait dans les prisons camerounaises 14 265 prévenus en attente de jugement pour 8 931 condamnés.

Au-delà des prisons, le problème du respect de la dignité et des droits de la personne privée de liberté est révélé au quotidien par la situation préoccupante dans les commissariats où les gardés à vue se plaignent des traitements qu'ils subissent.

L'urgence d'une intervention concerne donc tous les lieux de privation de liberté. Il s'agit d'informer les détenus de leurs droits, et de sensibiliser les professionnels au respect des droits fondamentaux des détenus, afin de garantir leur meilleur respect.

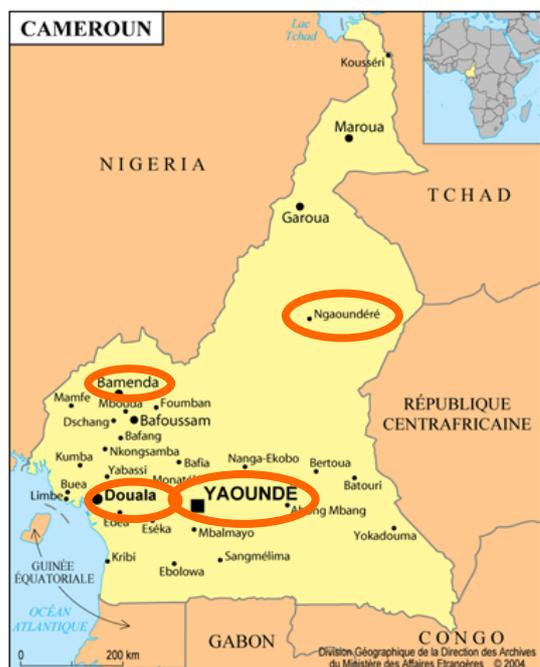
Projet qui débutera en 2011 : « Dignité en détention : Promotion du respect des règles minimales de droit pour les personnes détenues en milieu carcéral camerounais » – DIDE.

Lieu : villes de Douala, Yaoundé, Bamenda et Ngaoundéré.

Financé par la Commission Européenne.



Partenaires : ASF Cameroun et Barreau du Cameroun.



GUINÉE CONAKRY

PROJET A VENIR EN 2011

Résultats attendus :

Un groupe de 15 personnes ressources est constitué. Ils seront capables d'animer des sessions de formation sur la thématique des droits de l'Homme à l'intention de divers publics cibles.

Environ 100 acteurs judiciaires sont formés et sensibilisés aux droits de l'Homme et adaptent leur pratique professionnelle pour un plus grand respect des droits de chacun. 500 livrets de sensibilisation sont édités et diffusés.

Environ 120 personnes assistent à la conférence finale, et des résolutions sont adoptées afin d'orienter les praticiens vers un plus grand respect des droits de l'Homme.

Durée du projet : 1 an
Début de projet estimé : mi-2011

Partenaire : ASF Guinée



RENFORCER LES CAPACITÉS DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET DES ACTEURS JUDICIAIRES

Contexte et objectif :

Après 24 années de présidence de Lansana Conté, et une grande instabilité sociale et politique ces dernières années, la Guinée Conakry connaît une phase cruciale de transition.

Dans un tel contexte, il est fondamental de renforcer les capacités des acteurs judiciaires et des défenseurs des droits de l'Homme afin de contribuer au renforcement de l'Etat de droit.

La formation des professionnels de la justice en Guinée est souvent faible, notamment en matière de procédure pénale. Cela conduit à des situations de violations des droits de l'Homme tout au long de la chaîne judiciaire. Le projet vise ainsi à renforcer leurs capacités à travers des actions de formation.

Lieux :

Villes de Conakry et Kankan.

Activités :

Constituer un groupe de personnes ressources, expérimentées dans le domaine des droits de l'Homme. Ces personnes seront formées aux méthodes pédagogiques et juridiques. Une quinzaine de défenseurs des droits de l'Homme, membres de la société civile, et notamment d'ASF Guinée formeront ce groupe.

Organiser deux sessions de formation à l'intention des acteurs judiciaires, dans chacune des deux Cours d'Appel du pays, à savoir Conakry et Kankan. Ces formations permettront l'instauration d'un dialogue entre les différents acteurs judiciaires. Elles porteront sur le droit pénal et les instruments régionaux et internationaux de défense des droits de l'Homme. Un recueil de textes sera distribué aux acteurs judiciaires.

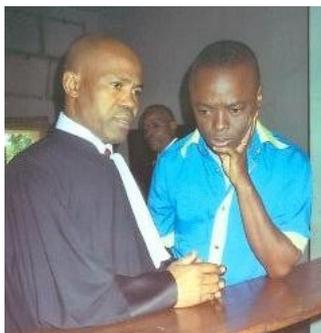
Organiser une conférence finale afin de présenter les résultats du projet et inciter les institutions politiques et judiciaires à s'engager en faveur d'un plus grand respect des droits de l'Homme.

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS

OIA



OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS



Maître Claude Joël Paka, mandaté par l'Observatoire, constitué avocat de Me Firmin Yangambi, condamné à mort par la Haute Cour Militaire de Kinshasa Gombe le 3 mars 2010.

RESULTATS

Depuis sa création :

20 cas d'avocats menacés dans le monde ont été suivis et ont fait l'objet d'alertes diffusées très largement.

8 missions internationales de soutien à des avocats menacés dans l'exercice de leurs fonctions ont été menées au Vietnam, en Chine, en République Démocratique du Congo, en Colombie, en Algérie et en Géorgie.

Le rapport annuel de l'Observatoire sur la situation des avocats dans le monde sera publié très prochainement.

Chaque jour à travers le monde, des avocats sont menacés emprisonnés, torturés, assassinés ou encore victimes de disparitions forcées en raison de leur exercice professionnel.

Face à cette situation, l'Observatoire a été créé fin 2008 par Avocats Sans Frontières France en partenariat avec les Conseils Nationaux des Barreaux français, espagnol, et italien et l'Ordre des Avocats de Paris et s'est progressivement implanté sur la scène internationale comme outil de protection des avocats.

Objectifs :

L'Observatoire a pour objectif d'identifier les situations d'avocats menacés, poursuivis emprisonnés ou assassinés pour des raisons liées à leur exercice professionnel et de mettre en œuvre les moyens appropriés pour mettre fin à ces situations ou leur réserver les suites qu'elles exigent.

www.observatoire-avocats.org



Réunion d'une délégation de l'Observatoire avec des avocats chinois privés de licence professionnelle en juin 2009. Pékin, mars 2010.

Projet : les Avocats au service des Avocats.

Ce projet est financé par la Commission Européenne.



L'Observatoire International des Avocats a été créé par Avocats Sans Frontières France en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, le Barreau de Paris, le Consejo Nacional de la Abogacía Española (ES), et le Consiglio Nazionale Forense (IT).

Il est ouvert à de nouveaux membres.



RÉSEAU AVOCATS SANS FRONTIÈRES

ASF NETWORK

POUR L'ANNÉE 2011, QUATRE AXES D'ACTIVITÉ SONT ENVISAGÉS :

C'est dans le cadre de la Conférence Internationale des Barreaux (CIB) et sous l'impulsion du Bâtonnier Mario Stasi et du Bâtonnier Titinga Pacéré qu'a vu le jour Avocats Sans Frontières, après qu'une résolution ait décidé de sa création lors d'un congrès tenu à Yaoundé (Cameroun) en décembre 1991. La première association fût créée en 1992 en Belgique.

La première opération d'envergure menée par Avocats Sans Frontières fut « Justice pour tous au Rwanda ». Elle a consisté à organiser la défense par des avocats étrangers de prévenus et victimes du génocide devant les juridictions rwandaises. Cette expérience, fondatrice pour le Mouvement, fut aussi dans l'histoire de la Justice une grande première et sa réussite unanimement saluée.

A partir de 1998, Avocats Sans Frontières se développa avec la création d'associations nationales au Danemark, en France, en Hollande, en Italie, au Mali, en Mauritanie, en Suède ou encore en Suisse.

Le Réseau compte à ce jour 12 associations nationales signataires de la Charte d'Éthique Commune de Yaoundé du 15 novembre 2010: **Brésil, Cameroun, Colombie, France, Guinée Conakry, Italie, Mali, Mauritanie, Pérou, Sénégal, Suède et Suisse.**

De nombreuses autres ASF anciennes ou en création sont sur le point de rejoindre ce Réseau.

Premier axe : la défense d'urgence des avocats, défenseurs des droits de l'Homme et de citoyens. Plusieurs dossiers sont à ce jour à l'étude, notamment la représentation des parties civiles dans le procès de Floribert Chebeya, défenseur des droits de l'Homme assassiné en République Démocratique du Congo, le soutien aux confrères camerounais emprisonnés à Douala et à Yaoundé, le soutien aux avocats iraniens et à Sakineh Mohammadi Ashtiani, la défense de journalistes dans divers pays ...

Deuxième axe : le renforcement du Réseau par le partage d'outils de montage et de gestion de projets, la formation des membres et le soutien de premières expériences de projet pour les ASF débutantes.

Troisième axe : le plaidoyer du Réseau pour la place des droits de l'Homme et de la justice dans la coopération internationale avec la participation aux principaux événements internationaux relatifs à ce domaine : Forum Social Mondial de Dakar, Conférence des Organisations d'Avocats...

Quatrième axe : le développement des outils de communication du Réseau (site internet, espace interactif, ect ...)



Les représentants des ASF membres du Réseau lors de la 3ème réunion plénière au Cameroun, novembre 2010.

Le projet Réseau Avocats Sans Frontières est soutenu par la fondation Clifford Chance.

C L I F F O R D
C H A N C E

LES FORMATIONS

AU SERVICE DES ACTIONS

Avocats Sans Frontières France est un organisme de solidarité internationale. **L'association est également reconnue comme organisme de formation.**

Elle forme et prépare ses adhérents à l'intervention dans le cadre de ses projets à l'étranger.



Participants d'une formation de formateurs organisée à Sommières, Mai 2010.

La formation est un outil privilégié pour le renforcement et l'autonomisation des acteurs locaux du droit et de la justice.

Les formations sont également ouvertes à tous les professionnels du monde juridique et judiciaire qui souhaitent s'imprégner des réalités du droit et de la justice au plan international.

Ces formations sont dispensées par des professionnels aguerris spécialisés en ingénierie pédagogique, et des praticiens du droit devant des instances et juridictions internationales.

Elles font appel à des méthodes pédagogiques adaptées à la formation des adultes en les rendant acteurs de leur apprentissage (mixage, mise en situation, jeux de rôles, cas pratiques ...)

Les formations d'Avocats Sans Frontières France sont agréées par le Conseil National des Barreaux (en France) et peuvent être financées pour les avocats exerçant en France par le FIFPL et comptabilisées au titre de la formation continue des avocats.

Pour l'année 2011, quatre thématiques de formation sont proposées :

- Formation de formateurs
- Les outils de l'avocat dans le champ international
- Les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme : africain et européen
- La défense pénale internationale.

Voir le calendrier des formations sur la page suivante (p. 14)



AVOCATS SANS FRONTIÈRES
France

Formations 2011

Avocats Sans Frontières France
8 rue du Prieuré 31000 Toulouse
FRANCE

N° de déclaration d'activité :
73 31 05506 31

Formation de Formateurs

2 Niveaux :

Niveau 1 : fondamentaux

- 1er, 2, 3 et 4 juin 2011 / Sommières
- 9, 10, 11, 12 novembre 2011 / Paris

Niveau 2 : renforcement

- 5, 6, 7 mai 2011 / Paris
- 1er, 2, 3 décembre 2011 / Toulouse

Outils de l'avocat dans le champ international

2 sessions de 3 jours :

7, 8 et 9 avril 2011 / Paris

Les outils de l'avocat dans le champ international + le procès équitable

29, 30 sept. et 1er oct. 2011 / Toulouse

Les outils de l'avocat dans le champ international + la compétence universelle

Systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme : africain et européen

24, 25 et 26 novembre 2011 / Paris

Défense pénale internationale

2 sessions de 4 jours :

27, 28, 29, 30 avril 2011 / Paris

Défense pénale internationale + Chambres Extraordinaires créées au sein des Tribunaux du Cambodge (CETC).

16, 17, 18, 19 novembre 2011 / Paris

Défense pénale internationale + Cour Pénale Internationale

Secrétariat formations :

Emeline **BARDON**

formations@avocatsansfrontieres-france.org

Tél : 05.34.31.17.83 Fax : 05.34.31.17.84

janvier						
l	m	j	v	s	d	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

avril						
l	m	j	v	s	d	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

juillet						
l	m	j	v	s	d	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

octobre						
l	m	j	v	s	d	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

février						
l	m	j	v	s	d	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

mai						
l	m	j	v	s	d	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

août						
l	m	j	v	s	d	
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

novembre						
l	m	j	v	s	d	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

mars						
l	m	j	v	s	d	
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

juin						
l	m	j	v	s	d	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

septembre						
l	m	j	v	s	d	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

décembre						
l	m	j	v	s	d	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	



AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE

REMERCIÉ SES DIFFÉRENTS SOUTIENS

PARTENAIRES

CLIFFORD
CHANCE

ALLEN & OVERY

Microsoft®

DALLOZ



MAIRIE DE TOULOUSE



Avec le soutien de nombreux Barreaux :

Agen, Aix-en-Provence, Albertville, Albi, Alençon, Angers, Avignon, Bayonne, Béthune, Blois, Bordeaux, Caen, Chartres, Clermont-Ferrand, Colmar, Cusset, Dijon, Dunkerque, Hauts-de-Seine, Laval, Lille, Lyon, Marseille, Meaux, Mont-de-Marsan, Mulhouse, Nantes, Poitiers, Quimper, Rennes, La Roche-sur-Yon, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Seine-Saint-Denis, Strasbourg, Tarn-et-Garonne, Toulouse, Tours, Valenciennes, Vienne.

Avocats Sans Frontières France

8 rue du prieuré

31 000 Toulouse

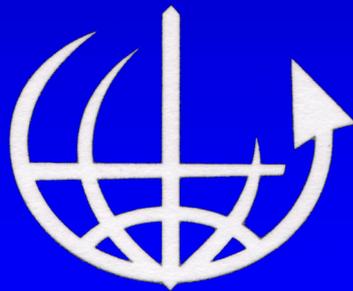
+33 (0)5 34 31 17 83

info@avocatssansfrontieres-france.org

www.avocatssansfrontieres-france.org



AVOCATS SANS FRONTIERES
France



AVOCATS SANS FRONTIERES France

Là où la défense n'a plus la parole

Avocats Sans Frontières France
8 rue du prieuré
31 000 Toulouse
+33 (0)5 34 31 17 83
info@avocatssansfrontieres-france.org
www.avocatssansfrontieres-france.org